

Image not found or type unknown



vente immobilière aux enchères à la baisse

Par **beaba82**, le **07/01/2009** à **09:58**

Bonjour,

notre situation est telle que nous avons mis notre propriété en vente (agences, sites ...) sans succès depuis 8 mois.

un site connu de ventes aux enchères à la baisse est intéressé pour proposer notre bien.

enchères à la baisse: le site propose un objet et les internautes enchérissent stratégiquement. celui qui remporte l'enchère est celui qui aura fait l'offre la plus basse et qui sera le seul à l'avoir proposée. chaque mise faite est définitive.

bien entendu, le site fixe lui-même la fin des enchères au moment qui correspond à un retour sur investissement.

pensez-vous que cela soit possible au regard de la loi française de proposer notre bien immobilier par ce biais?

cela nous permettrait peut-être de vendre rapidement et d'enfin sortir de cette situation dans laquelle nous sommes.

merci de vos réponses
cordialement,